



RÈGLEMENTS D'ACCÈS ET D'UTILISATION DU SKATE PARK

Les règlements suivants ont pour objectif de permettre la pratique d'activités et d'assurer le bien-être de chaque participant et visiteur. Aucune dérogation à l'un de ces règlements ne sera permise.

1. Le skate park est en accès libre et n'est pas surveillé. En y accédant, les utilisateurs acceptent les risques liés à la pratique de ces activités et en assument l'entière responsabilité.
2. La Municipalité de Saint-Rosaire se réserve le droit de sanctionner et d'expulser toute personne qui enfreint un ou plusieurs des présents règlements, nuit au bon fonctionnement des activités, affecte la sécurité des participants et contrevient aux règles de l'éthique, du civisme et du respect d'autrui.
3. Le participant doit faire preuve d'un bon esprit sportif en utilisant un langage respectueux et en respectant le matériel et les installations.
- 4. IL EST STRICTEMENT INTERDIT DE CONSOMMER DE L'ALCOOL OU TOUTE AUTRE SUBSTANCE ILLICITE.**
5. L'accès est strictement interdit aux engins à moteur ainsi qu'aux animaux.
6. Il est défendu de fumer, manger ou de boire dans les aires réservées au skate park.
7. Toute atteinte à la pudeur ou tout comportement déplacé entraînera une expulsion des lieux ou des poursuites judiciaires.
8. La Municipalité se dégage de toute responsabilité en cas de vol, perte, bris ou accident pouvant survenir sur les lieux des activités.
9. Tout accident, doit être rapporté au personnel de la Municipalité de Saint-Rosaire.
10. Toutes déficiences du matériel, des rampes ou de toute autre installation doit être rapportées au personnel de la Municipalité de Saint-Rosaire : 819-752-6178.

SÉCURITÉ D'ABORD !

11. Le participant doit avoir une tenue sportive appropriée. Il est obligatoire de porter un chandail et d'utiliser l'équipement sportif sécuritaire.
12. Le participant doit respecter les horaires en vigueur.
13. Il est interdit d'utiliser le skate park sans la présence d'une autre personne. La présence de deux personnes minimum est obligatoire sur le site afin de pouvoir prévenir les secours en cas d'accident.
14. Il est défendu de se bousculer ou de pousser quelqu'un. Aucune forme d'intimidation ne sera tolérée.
15. Servez-vous des poubelles et des boîtes de recyclage. Gardons ensemble l'endroit propre pour votre sécurité.

ÂGE REQUIS:

- 10 ANS ET MOINS : Accompagné d'un adulte.

ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION

CASQUE ATTACHÉ OBLIGATOIRE POUR TOUS.

Débutants et moins de 12 ans : Protection complète obligatoire :
(casque, coudières, gants, poignets, genouillères)

AVERTISSEMENT